



Association des Universités
pour l'Enseignement Numérique
en Economie et Gestion

28 février 2008

Appel à projets 2008 Développement de Ressources

Présentation d'AUNEGE

AUNEGE (Association des Universités pour l'enseignement Numériques en Economie et Gestion) est la quatrième Université Numérique Thématique (UNT), fondée après UMVF, UNIT et UNJF, et suivie par UVED, UOH et UNISCIEL. Elle a pris la forme d'une association 1901 fondée par l'Assemblée générale constitutive du 18 mai 2005 dont les adhérents sont des établissements d'enseignement supérieur. Pour être membre, les établissements doivent s'engager par une Lettre d'intention de leur Président ou Directeur, et payer une cotisation (fixée à 5000€ par les AG de 2006 et 2007). Ses statuts ont été déposés en Préfecture le 7 juillet 2005. Elle est domiciliée à l'Université Paris-Dauphine. Son Président est Jean-François Lemette (Univ. Paris-Sud) et son Directeur, chargé de mission, est Michel Armatte (Univ. Paris-Dauphine). Ils sont assistés par un Conseil d'Administration de 10 membres élu par l'Assemblée générale.

L'association qui regroupe à l'heure actuelle 18 établissements (environ 90 000 étudiants en Economie-Gestion) joue un rôle d'animation et de coordination des activités de l'UNT, mais les projets sont pris en charge par l'établissement porteur (université Paris-Dauphine) qui reçoit, gère et délègue les financements, en particulier ceux du Ministère de tutelle.

L'UNT AUNEGE s'est donnée pour ambition :

- D'apporter une meilleure visibilité à l'offre de formation numérique en économie-gestion des établissements membres.
- De mutualiser les ressources existantes et développer des structures d'appui et de promotion de l'enseignement en ligne.

Pour l'heure, 4 projets ont été lancés dont les 3 premiers sont totalement bouclés, et le 4^{ème} en cours de règlement.

- La conception et la réalisation d'un **portail** www.aunege.org donnant accès :
 - A des informations générales sur l'enseignement numérique en économie-gestion
 - Au catalogue de nos ressources avec fiches LOM et démonstrations
 - Une possibilité de moissonnage OAI des métadonnées d'autres sites (et vice-versa, notre site est moissonnable)
 - Un espace membre pour gérer nos projets
- **L'identification, l'indexation, et l'évaluation** d'un premier lot de 56 ressources (cours complets) mutualisables
 - Appel à déclaration, description LOM-Fr de la ressource
 - Construction d'une grille qualité (pédagogique et ergonomique)

- Evaluation de ces ressources par un groupe d'experts (labellisation et recommandations de mise à jour)
- Evaluation des contenus par le comité scientifique
- La **Mise à jour** de ces ressources selon un cahier des charges résultant de l'expertise précédente par 5 établissements producteurs. Cette action est en cours et doit se terminer fin mars.
- La mise en place de la **distribution des ressources**
 - Négociations sur le modèle économique de distribution qui aboutit en janvier 2007 à « gratuité en FI » et prélèvements sur les droits en FC et FOAD.
 - Choix du mode de distribution : nous avons privilégié un serveur centralisé, pour lequel un appel d'offre hébergement est à échéance, et qui offrira un droit de téléchargements des ressources aux correspondants attirés des établissements membres qui pourront, moyennement le respect d'une convention d'utilisation, offrir l'accès à ces ressources aux enseignants et étudiants qui le demandent sur un serveur local et via une plateforme locale.

La liste des ressources AUNEGE disponibles actuellement peut être vue sur notre portail web www.auneg.org, soit partiellement via le moteur de recherche, soit globalement sous forme d'un tableau qui fait état de 56 ressources de type « cours complet » (équivalent 80 heures apprenant pour la plupart) dont 53 ont été évaluées dans le projet « mutualisation phase2 ». Ces cours couvrent aujourd'hui davantage le champ de la Gestion que celui de l'Economie, et se répartissent également entre Licence et Master. A la fin de l'opération de mise à jour (MAJ) qui est en cours, donc avant juin 2008, nous aurons 40 des 53 ressources labellisées sur la base d'un jeu de 53 critères répartis en 6 dimensions « qualité » et 4 dimension « mutualisation »

| | Non labellisées | MAJ* | Labellisées | TOTAL |
|-------|-----------------|------|-------------|-------|
| L1 | 4 | 3 | 1 | 8 |
| L2 | 3 | 2 | 2 | 7 |
| L3 | 2 | 5 | 5 | 12 |
| M1 | 1 | 6 | 4 | 11 |
| M2 | 3 | 7 | 5 | 15 |
| TOTAL | 13 | 23 | 17 | 53 |

Objectif du présent appel à projet

Le présent appel à projet vise à compléter cette offre de ressources mutualisées existante par de nouvelles ressources apportées ou produites par les établissements. Il comprend deux volets :

1. ressource existante (volet A)
2. ressource nouvelle à développer (volet B).

Qu'appelons-nous une ressource ?

- C'est un support pédagogique numérique qui peut relever d'une des catégories suivantes en terme de **format pédagogique et de média (voir Cahier des charges)**:
 - Cours complet chapitré multimédia interactif (images, commentaires sonores, vidéo)
 - Etudes de cas comprenant dossier, données, questions, références...
 - Cours filmé
 - Séquence vidéo (Témoignages ou reportages)
 - Série d'Exercices avec corrigés
 - Animation
 - Jeux d'entreprise, jeux de rôle
 - Fiction éducative
 - Logiciel de Simulations, modèles d'exploration, d'optimisation, de résolution de problèmes...
 - Cours filmé scénarisé
 - Colloque et/ou conférence filmé(s)
 - Séquence vidéo « Témoignages » « Portraits et reportages »
 - Ou toute combinaison partielle de ces ingrédients

*Aunège ne financera pas la réalisation de documents-textes Word ou Acrobat mais les prendra comme point de départ d'un travail de médiatisation..
- Du point de vue de **l'usage pédagogique**, ce produit peut être destiné à l'un des scénarios de la gamme COMPETICE (voir site Web à ce nom) : enseignement présentiel, présentiel enrichi, présentiel accompagné, travail partiel à distance, travail complet à distance...
- Du point de vue de la **taille**, qui se mesure principalement en « heures apprenant », nous balayons toute une gamme qui va de la micro-ressource (un exercice corrigé, une simulation, une animation, une petite vidéo) qui demandera moins d'une heure de travail à la macroressource (cours complet, grosse étude de cas, jeu d'entreprise) qui demandera 80 ou 100h de travail de l'apprenant, mais qui doivent être sécables en grains (chapitres, leçons,)
- Du point de vue des **niveaux** : nous couvrons tous les niveaux de l'enseignement supérieur post-bac, donc L et M.
- Du point de vue des **disciplines**, toutes celles qui relèvent de formations en économie et gestion, y compris les disciplines-outils qui sont mobilisées dans ces études : mathématique, statistique, informatique, langue de spécialité, histoire..

Qui contribue à la production d'une ressource ?

- La ressource a en général été conçue par un auteur (personne ou collectif) en général un enseignant-chercheur ou un professionnel, dans le cadre de son service ou en dehors. L'auteur apporte une œuvre dont il a les droits de propriété intellectuelle.
- **Cette œuvre n'est pas un produit** : Elle ne circule pas car cet auteur a le plus souvent développé ce support pour son usage propre avec ses seuls étudiants, et non pour l'ensemble de ses collègues. L'auteur n'a d'ailleurs pas, en général, la capacité à développer un produit de qualité industrielle et son œuvre n'a pas les standards de l'e-learning (respect d'une charte graphique, d'une charte technique, de règles ergonomiques, de modèles logiciels, de normes d'accessibilité, de normes d'indexation, compatibilité et interopérabilité avec les LCMS... voir infra)

- L'auteur devra donc faire appel à une structure TICE...en fait une structure capable de mobiliser différentes compétences : conception pédagogique, scénarisation, développement avec des outils dédiés type Chaînes éditoriales, création graphique, plateforme LCMS, mise en réseau...
- L'établissement est le producteur qui apportera à la fois ses compétences de donneur d'ordre et assembleur de toutes ces compétences, et de responsable du financement. Ces attributions peuvent être déléguées en interne à une structure TICE.
- L'auteur devra donc définir de concert avec le producteur le **cahier des charges** du produit à réaliser sur la base de son œuvre.
- L'auteur devra céder les droits d'exploitation de son œuvre au producteur par un **contrat d'auteur** qui définit les conditions de cette cession : exclusivité ou non (cas Aunege), durée (10 ans), périmètre de l'exploitation (établissements membres), respect du droit moral de l'auteur (Aunege propose à ses membres un modèle de contrat d'auteur)
- Le producteur reçoit les financements et se charge du développement et de la mise en ligne de la ressource. En cas de production à plusieurs établissements ou entités, il peut être signé un **contrat de coproduction** qui précise les apports financiers et les responsabilités de chacun des producteurs.

Que signifie mutualiser ?

Ni Aunege ni le Ministère ne peuvent soutenir et financer la réalisation d'une ressource qui ne serait utilisée que par son auteur. Une ressource éligible à cet appel d'offre sera donc mutualisée, c'est-à-dire mobilisée par tout enseignant de notre réseau d'établissement qui le souhaiterait (« l'utilisateur »). Ce qui signifie ceci :

- La ressource doit être réappropriable dans des conditions que l'auteur et le producteur devront préciser dans le cahier des charges :
 - Découpage en éléments (grains) ni trop gros ni trop fins (chapitres, leçons, sections..)
 - Chaque élément peut être supprimé par l'utilisateur, remplacé par le sien, complété ...dans la limite du respect des droits de l'auteur précisés au contrat
 - Un guide d'utilisation précise les usages de son produit que l'auteur juge possible, convenable, voire optimal.
 - Certains compléments à la ressource tels que bibliographie, exercices, corrigés peuvent (ou doivent) être laissés à l'initiative de l'utilisateur.
- La ressource est évidemment librement utilisable par son auteur qui a fourni l'œuvre et conçu le produit, et par le producteur (ou les producteurs) qui l'a cofinancé et conduit son développement. Elle sera également disponible gratuitement en formation initiale dans tous les établissements membres qui en feront la demande, pourvu que soient respectés certains principes inclus dans une charte (respect droit de la propriété intellectuelle, accompagnement minimal...)
- Mais tout usage dans le cadre de formations donnant lieu à perception de droits spéciaux (Formation continue, Formation à distance pour des publics particuliers) pourra faire l'objet de redevances aux producteurs à préciser par ceux-ci dans le cahier des charges.
- Mutualiser c'est pouvoir utiliser les ressources faites par d'autres mais c'est aussi devoir participer à l'effort commun en mettant des ressources propres à disposition du collectif AUNEGE.
- Dans le cadre de cet appel à projet, les projets retenus seront cofinancés par l'Université Paris-Dauphine, établissement porteur de l'UNT AUNEGE ayant reçu à ce titre des subventions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR/SD-

TICE), et par l'établissement porteur du projet qui jouera le rôle du producteur. Une convention signée entre les deux établissements permettra le versement de la quote-part du financement du projet prise sur la subvention.

Le champ de l'appel à projet 2008

Volet A : Nous souhaitons recueillir des projets qui visent à mutualiser une ressource existante. L'établissement devra la signaler et la décrire avec une fiche LOM simplifiée, il devra l'évaluer avec nos propres grilles et en déduire les besoins de mise à jour qui en résultent (Introduction à la ressource, médiatisation, indexation, découpage...), et le devis de ces mises à jour. Il obtiendra alors l'assistance d'Aunege pour ces mises à jour (qui peuvent aller jusqu'à la prise en charge partielle de cette mise à jour par un autre établissement Aunege ayant les compétences et la pratique), et un financement à hauteur maximale de 70% du devis présenté. Dans ce Volet, l'appel est totalement ouvert : Aucune priorité sur un type de ressource n'est formulé.

Volet B : Nous souhaitons recueillir ici des projets de ressources nouvelles qui seront décrites par un cahier des charges (modèle en annexe) qui peut être plus ou moins complet car il suivra la vie du produit et évoluera au cours des diverses phases de la conception.

Nous privilégions dans ce volet B

- Les micro-ressources (<20h)
- Les ressources vidéo conformes à nos « collections » :
 - i. Les « Fondamentaux »
 - ii. Colloques et conférences filmés
 - iii. « Témoignages »
 - iv. « Portraits et reportages »
- Les macro-ressources (cours complets, jeux...) en Licence d'Economie (L1-L2-L3) et en Gestion (Comptabilité et GRH)
- Les ressources en Master
 - sur la culture du Risque
 - du sous-domaine Finance-Banque-Assurance
 - du sous-domaine Gestion & économie de la Santé

Conditions de financement par Aunege

Volet A :

- Sauf justification exceptionnelle, aucun devis de mise à jour supérieur à 8000 euros, dont 3000 maximum à l'auteur.
- Prise en charge par Aunege : 70% du devis au maximum.

Volet B

- Sauf justification exceptionnelle, pour la réalisation de nouveaux supports, aucun devis supérieur à 700€/ heure apprenant
- Prise en charge par Aunege : 50% du devis au maximum.

Cas particulier des ressources relevant du domaine « risque »

La Fondation du Risque, créée conjointement par AGF, AXA, Groupama, Société Générale d'une part et promue par l'Ecole Polytechnique, l'ENSAE, l'Université Paris-Dauphine, et le Centre d'Etudes Actuarielles, s'est associée à notre appel d'offre via certaines chaires qui ont le projet analogue de développer des enseignements en ligne sur la culture du risque. C'est le cas en particulier :

- de la Chaire Groupama sur « les Particuliers face au risque » dirigée par Elyes Jouini, Professeur à l'Université Paris Dauphine qui souhaite promouvoir des cours ou autres ressources en ligne sur le thème général des Particuliers face aux risques et plus précisément sur les sujets suivants :

- a.. asymétries d'information, incitations
- b.. comportements individuels et collectifs face aux risques
- c..Prise de décision en environnement risqué (Finance et Assurance)
- d.. Les particuliers face au risque retraites.

Même si les propositions sur les sujets ci-dessus seront privilégiées, l'appel d'offre est ouvert sur la problématique "Les particuliers face aux risques" au delà des thèmes précités et toutes les propositions seront examinées.

- de la Chaire AXA sur «Assurance et risques majeurs » sous la responsabilité de Christian Gouriéroux et Pierre Picart, qui souhaite promouvoir des projets sur le thème général de la chaire.

Les projets qui rentrent dans ce cadre seront évalués par Aunege et par les titulaires des chaires et recevront un financement conjoint.

Les Modalités de réponse

Cet appel d'offre est envoyé aux établissements membres d'AUNEGE, et il est également publié sur le portail www.aunege.org

Sur le même site, dans l'espace membre, vous trouverez les documents annexes suivants :

- Modèle de cahier des charges
- Modèle de fiche LOM
- Modèle de devis-type
- Contrat auteur type
- Charte graphique
- Charte technique
- Modèle de guide d'accompagnement.

Qui peut répondre : tout enseignant ou responsable d'un enseignement, ou responsable d'une UFR, d'un département, d'une Chaire, pourvu

- Qu'il le fasse via une structure (cellule, service...) TICE de l'établissement
- Qu'il ait l'accord du responsable légal de cet établissement (Président ou Directeur Général), ce dont témoignera la signature conjointe de l'acte de candidature
- Que l'établissement soit membre d'Aunege ou souhaite le devenir en 2008. Dans ce dernier cas il faudra renvoyer une demande d'adhésion.

Les soumissionnaires sont invités à renvoyer leur dossier de candidature par courrier électronique au plus tard le **4 avril 2008** à :

Appelaprojet2008@aunege.org

Ce dossier électronique sera doublé par une lettre de candidature signée du Président (Université) ou Directeur Général (autre établissement) envoyée dans le délai supplémentaire d'une semaine à :

Michel Armatte
Chef de projet AUNEGE
CIP
Université Paris-Dauphine
75775 Paris Cedex 16.

Le dossier de candidature comportera les pièces suivantes :

- Acte de candidature (ci-dessous) signé du Président et du porteur de projet
- Cahier des charges décrivant la ressource
- Devis de mise à jour ou de création et/ou de développement
- Adresse internet éventuellement où peut être vue l'œuvre de l'auteur qui formera la base de la ressource, ou tout autre élément pouvant servir de prototype.
- Éventuellement une demande d'adhésion pour les nouveaux membres.

Ce dossier sera examiné par une commission particulière constituée :

- du CA de l'Association
- de représentants du Comité scientifique
- de représentants du groupe des experts techniques.
- Des responsables des chaires de la Fondation du Risque

Qui se réunira entre le 11 et le 18 avril.

Les qualités attendues :

Cette commission privilégiera

- Les dossiers complets
- Les projets dont les objectifs pédagogiques sont clairement affirmés
- Les projets dont la qualité scientifique des auteurs est incontestable
- Les projets dont les résultats sont clairement décrits au plan technique
- Les projets dont le potentiel de réappropriation est important.

Acte de Candidature

Je soussigné :

E-mail et tel :

Représentant (établissement, société...) :

Numéro SIREN/SIRET :

Adresse :

Au titre de : (fonction)

soumet au CA d'AUNEGE représenté par son Président Jean-François Lemette et son Directeur Michel Armatte le dossier ci-joint de candidature relatif à l'appel d'offre « Nouvelles ressources 2008 ».

Il s'agit :

- d'une ressource existante à mutualiser
- d'une ressource nouvelle à développer

Le montant du devis est de Euros

J'ai bien noté que ce dossier doit contenir les pièces suivantes :

- Acte de candidature (ci-dessous) signé du Président et du porteur de projet
- Cahier des charges décrivant la ressource
- Devis de mise à jour ou de création et/ou de développement
- Adresse internet éventuellement où peut être vue l'œuvre de l'auteur qui formera la base de la ressource, ou tout autre élément pouvant servir de prototype.
- Éventuellement une demande d'adhésion pour les nouveaux membres

Et que ce dossier numérique doit parvenir au Président et au Directeur d'Aunege avant **le 4 avril à minuit**.

Les dossiers de candidature seront examinés par la commission Aunege qui se tiendra entre le **11 avril** et le 18 avril à l'Université Paris-Dauphine.

La décision sera prise par le CA dans la même séance ou reportée avec mandat précis à une réunion de Bureau qui se tiendra dans les 15 jours au maximum.

Fait le à

Signature du soumissionnaire

Signature du Président ou Directeur Général

(cette page avec les signatures devra nous parvenir par courrier postal avant le 11 avril 2008)